

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2026

Le 09 Avril 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 03 Avril 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoints, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL BOYER, BAHLOUL, ROHEL, PALAT, MOIZEAU, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, CHEVALLEREAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, EL KAÏM, HUE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CHAPPELLAN	Adjoint
Mme MUSETTI	Conseillère M <sup>alc</sup>	qui a donné procuration à	Mme ROHEL	Conseillère M <sup>alc</sup>
M. VERNEUIL	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. PALAT	Conseiller M <sup>al</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme QUILLET Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

**RAPPORTEUR** : Bernard GUIRAUD

**023 - OBJET** : Désignation d'un correspondant Sécurité Routière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le renouvellement général du conseil municipal ;

Considérant que, depuis 2008, les communes du département de la Gironde sont invitées à désigner un élu référent afin de renforcer l'action locale et la mobilisation des partenaires territoriaux en matière de sécurité routière ;

Considérant que ce réseau de correspondants, piloté par le Préfet de la Gironde, est animé notamment par la diffusion d'informations régulières relatives à l'accidentologie ainsi que par l'organisation de réunions ;

Considérant que, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau correspondant sécurité routière ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DÉCIDE PAR 28 VOIX POUR ET UNE CONTRE (M. BONATI)**

- ☞ De désigner M. Alain ROBERT, Adjoint, en qualité de correspondant sécurité routière,
- ☞ D'autoriser M. le Maire, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20260409-0023-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 10/04/2026